

---

**COMPTE RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE  
DU 5 JUIN 2014**

---

Le jeudi 5 juin 2014, à 15 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent ensemble, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6.932.922 actions ayant droit de vote et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 6.932.922 actions ayant droit de vote, sur les 8.879.012 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social et représentant, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 11.705.628 voix et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 11.705.628 voix, sur les 13.654.122 voix représentées par les actions composant le capital.

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.803 actions (506.473 actions pour la quatrième résolution) pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.219.753 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2013**

*Paul-François VRANKEN – Patrice PROTH*

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**

*Paul-François VRANKEN - Patrice PROTH - Maître Francesco BETTI*

○ **Lecture du Rapport du Président du Conseil d'Administration**

*Maître Francesco BETTI*

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

*Maître Francesco BETTI*

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur le rapport du Président
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

*Franck CHARTON pour AUDIT & STRATEGY, REVISION, CERTIFICATION -  
David COUTURIER pour MAZARS*

○ **Lecture et vote des résolutions**

*Maître Francesco BETTI*

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**PREMIERE RESOLUTION :**

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2013,*
- *Quitus de sa gestion au Conseil d'Administration*

⇒ Bénéfice net de 13.869.665,31 €.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	2 142 685	4 772 705	11 688 095	99,8502
<b>Contre</b>	17 531	1	17 533	0,1498
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2013*

⇒ Bénéfice net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 7.844 K€..

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	2 160 216	4 772 706	11 705 628	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2013*

Bénéfice social		13.869.665,31 €
Report à nouveau antérieur de	+	<u>27.727.227,30 €</u>
Soit ensemble	=	41.596.892,61 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	187.310,81 €
- au compte de report à nouveau	34.259.913,80 €

**Distribution de : 7.149.668,00 €**

**Soit : 0,80 Euros par action, éligible à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.**

Mise en paiement à compter du 15 juillet 2014.

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	ABATTEMENT (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2010	7.037.954,70 € (**)	1,05 € (**)	0,42 € (*)
Au titre de 2011	7.037.954,70 € (**)	1,05 € (**)	0,42 € (*)
Au titre de 2012	7.149.668,00 € (***)	0,80 € (***)	0,32 € (*)

(\*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

(\*\*) Pour 6.702.814 actions composant le capital social.

(\*\*\*) Pour 8.937.085 actions composant le capital social.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	2 160 216	4 772 706	11 705 628	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	571 270	15 003	601 276	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements	9.138 €
Montant des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables	464.027 €
Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ	157.706 €

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	2 160 216	4 772 706	11 705 628	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

#### **SIXIÈME RÉSOLUTION :**

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 Juin 2013

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 75 € hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenus ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

La société Vranken-Pommery Monopole n'envisage pas d'utiliser plus de 30 % de cette autorisation, soit à hauteur de 268.112 actions représentant 3 % du capital social

Le montant maximum théorique des fonds destinés à la réalisation de ce programme est de 67.028.100 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen

Autorisation donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Ordinaire Annuelle, soit jusqu'au 4 décembre 2015

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	1 772 012	4 772 705	11 317 422	96,6835
<b>Contre</b>	388 204	1	388 206	3,3165
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

### **SEPTIÈME RÉOLUTION :**

- Ratification de la cooptation de Monsieur Yves BARSALOU en qualité d'Administrateur

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	1 864 981	4 772 705	11 410 391	97,4778
<b>Contre</b>	295 235	1	295 237	2,5222
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

### **HUITIÈME RÉOLUTION :**

- Nomination de Monsieur Hervé LADOUCE en qualité d'Administrateur

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2019

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	1 994 798	4 772 705	11 540 208	98,5868
<b>Contre</b>	165 418	1	165 420	1,4132
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

### **NEUVIÈME RÉOLUTION :**

- Fixation du montant global des jetons de présence

Compte tenu du nouvel effectif du Conseil d'Administration : décision de porter à 65.000 € le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2014

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
<b>Pour</b>	2 160 175	4 772 585	11 705 345	99,9975
<b>Contre</b>	41	121	283	0,0025
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

## **DIXIÈME RÉOLUTION :**

- *Pouvoirs*

	<b>Actions Vote simple</b>	<b>Actions Vote double</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>% de voix</b>
<b>Pour</b>	2 160 216	4 772 706	11 705 628	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

## **RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DEL'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE**

## **ONZIÈME RÉOLUTION :**

- *Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

	<b>Actions Vote simple</b>	<b>Actions Vote double</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>% de voix</b>
<b>Pour</b>	2 160 194	4 772 675	11 705 544	99,9992
<b>Contre</b>	22	31	84	0,0008
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**

## **DOUZIÈME RÉOLUTION :**

- *Mise en conformité des statuts*

Ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010, quant à l'extension des personnes susceptibles de représenter l'actionnaire à l'Assemblée en y adjoignant le partenaire avec lequel il a conclu un Pacte Civil de Solidarité ou toute autre personne physique ou morale de son choix.

Modification en conséquence des articles 22, 27 et 29 des statuts

	<b>Actions Vote simple</b>	<b>Actions Vote double</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>% de voix</b>
<b>Pour</b>	1 787 099	4 772 705	11 332 509	96,8124
<b>Contre</b>	373 117	1	373 119	3,1876
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée**

## **TREIZIÈME RÉOLUTION :**

- *Pouvoirs*

	<b>Actions Vote simple</b>	<b>Actions Vote double</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>% de voix</b>
<b>Pour</b>	2 160 216	4 772 706	11 705 628	100,0000
<b>Contre</b>	0	0	0	0
<b>Abstention</b>	0	0	0	0

**Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.**